ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 87796

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les revendications des médecins libéraux. Ceux-ci ont accepté, en 2005, de signer une convention médicale au terme de laquelle ils s'engageaient de leur côté dans la maîtrise médicalisée en contre-partie de quoi les caisses d'assurance maladie s'engageaient sur un calendrier de revalorisation des honoraires médicaux. Les résultats de ce système conventionnel sont globalement satisfaisants puisque, pour la seule l'année 2005, les soins de ville n'enregistrent qu'une progression de l'ordre de 2,8 %, soit une baisse de 5,2 points, comparé aux résultats de 2002. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend maintenir les objectifs des honoraires des professionnels de santé annoncés lors de la signature de cette convention médicale, en 2005.

Données clés

Auteur : M. Étienne Mourrut
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87796
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2344